



Investir dans les populations rurales

Conseil d'administration

---

## République fédérative du Brésil

### Projet de développement durable de la forêt tropicale atlantique (*Parceiros da Mata*)

#### Additif

---

Cote du document: EB 2024/LOT/P.6/Add.1

Date: 27 mai 2024

Distribution: Publique

Original: Anglais

**POUR: APPROBATION**

---

## Additif

Le Conseil d'administration est invité à examiner les modifications apportées au document EB 2024/LOT/P.6. Les modifications sont indiquées ci-après (le texte supprimé est barré et le texte ajouté est souligné).

À la page 11, le paragraphe 55 est modifié comme suit:

« **Audit externe.** Comme le prévoit le manuel de la BID sur les rapports financiers audités et la gestion de l'audit externe, l'équipe du projet devra soumettre des états financiers audités élaborés en vertu de cadres spéciaux, fondés sur des normes comptables cohérentes avec les Normes comptables internationales pour le secteur public, et audités ~~soit~~ par la Cour des comptes de l'État de Bahia, ~~soit par un cabinet d'audit privé,~~ conformément aux normes internationales d'audit. La BID devra transmettre les états financiers audités au FIDA au plus tard six mois après la clôture de chaque exercice financier. »

À la page 12, le paragraphe 66 est modifié comme suit:

« L'octroi du financement proposé à l'emprunteur est régi par un accord de financement entre l'État de Bahia de la République fédérative du Brésil et le FIDA, et par un accord de garantie entre la République fédérative du Brésil et le FIDA. Une copie des ~~accords de financement~~ négociés sera transmise aux représentants au Conseil d'administration au moins cinq jours ouvrables avant l'expiration du délai de 21 jours à compter de la transmission du rapport du Président ~~et du document de conception du projet~~ auxdits représentants. »